

Direction de la formation
Service du recrutement et des évaluations

**Décision portant nomination d'examinateurs spécialisés pour les épreuves d'accès,
en 2019, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée
à l'École nationale d'administration**

---=oOo=---

Le directeur de l'École nationale d'administration

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'École nationale d'administration, notamment son article 19 ;
- VU la décision du 12 décembre 2018 autorisant l'ouverture en 2019 des épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration ;
- VU l'arrêté du 21 février 2019 portant nomination de la présidente et des membres du jury chargés d'apprécier les épreuves pour l'accès, en 2019, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration ;

DECIDE

Sont désignés en qualité d'examinateurs spécialisés pour les épreuves écrites d'admissibilité du cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration de 2019 :

M. Jean-Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale ;
Mme Camille CHASERANT, maître de conférences ;
M. Pascal DEVILLERS, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;
M. Jean-Baptiste LADAIQUE, inspecteur de l'éducation nationale hors classe ;
M. Frédéric MOYER, professeur agrégé ;
Mme Fabienne TOURNADRE, maître de conférences.



Fait à Strasbourg, le 25 MAR. 2019

Patrick GÉRARD

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION